

RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS

EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS
LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE:

Scottish Widows Europe (SWE) s'engage à mettre en œuvre et à maintenir des normes élevées de gouvernance conformes aux attentes réglementaires et à l'évolution des meilleures pratiques qui sont alignées sur notre stratégie et notre appétence au risque.

Une bonne gouvernance assure la transparence, la capacité d'agir de manière éthique au nom des clients et un conseil d'administration compétent qui s'engage activement auprès des parties prenantes. Une bonne gouvernance connaît l'entreprise, ses risques et remet en question le statu quo sur une base continue afin de créer des opportunités et de relever les défis face à un secteur d'activités et une économie en constante évolution.

Le Conseil d'administration veille à ce que les principales fonctions de contrôle de Solvabilité II, à savoir l'audit interne, la conformité, l'actuariat et la gestion des risques, soient couvertes à tout moment au sein de l'entreprise conformément aux exigences définies dans la directive Solvabilité II 2009/138, la loi luxembourgeoise du 07/12/2015 sur le secteur des assurances ainsi que leurs mesures d'exécution européennes et luxembourgeoises.

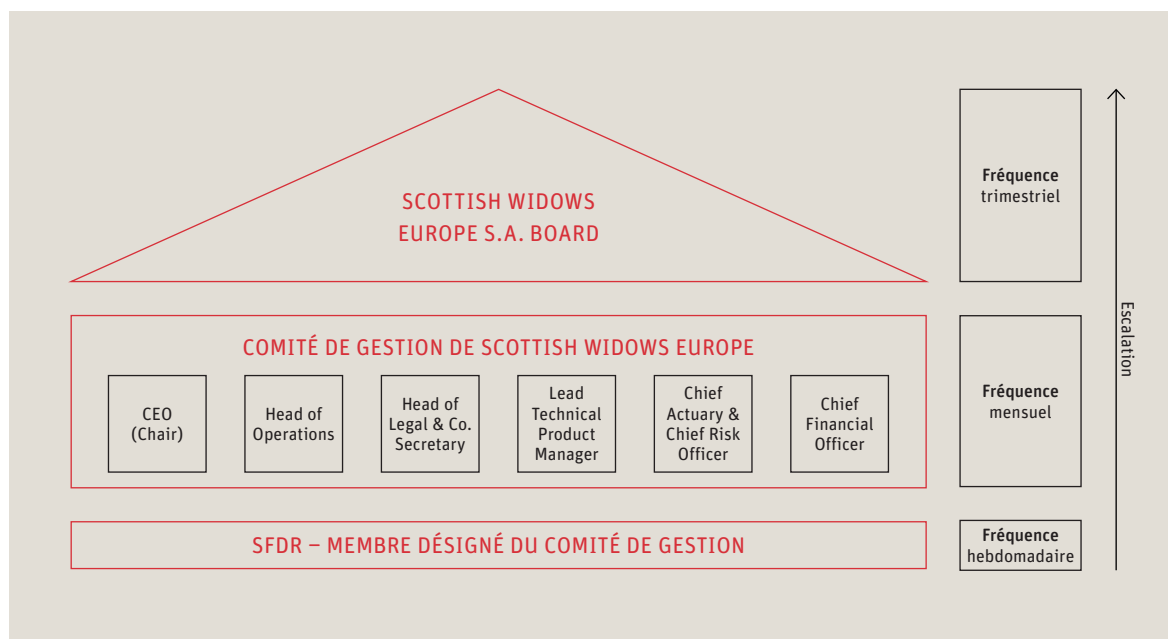
Scottish Widows Europe dispose d'un système de reporting mensuel aux réunions du Comité de Direction, afin d'assurer une communication appropriée de bas en haut.

L'équipe de direction produit également un rapport tous les trimestres au conseil d'administration.

Les questions Environnement, social et gouvernance (ESG) seront discutées lors des réunions mensuelles du comité de direction et des mesures ou des recommandations seront prises lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la structure du conseil d'administration ainsi que la fréquence des réunions et la structure de remontée au sein de Scottish Widows Europe.

Toute remontée serait initialement communiquée au Comité de Direction pour examen et analyse. Scottish Widows Europe a adopté le code de conduite de Lloyds Banking Group (LBG), y compris une section consacrée aux règles de confidentialité dans laquelle des règles strictes sont détaillées.



Le conseil d'administration de SWE surveille et examine les progrès généraux vers la réalisation de la stratégie de développement durable du Groupe, y compris tous les engagements externes liés à la durabilité, sur la base des mises à jour régulières du comité de gestion de SWE et par le biais du processus ORSA.

Dans le cadre du processus ORSA, le conseil d'administration de SWE définit la politique sur les risques de l'entreprise et l'examine (y compris les limites de risque) au moins une fois par année.

SWE COO, en tant que membre nommé sfdr, surveille le respect de la tolérance au risque et examine tous les principaux problèmes de risque et les expositions avec une dimension spécifique de durabilité ou de climat.

Il:

- coordonner et assurer la conformité aux exigences légales – réglementaires et obligatoires et (dans la mesure du possible) l'alignement sur la stratégie de développement durable du Groupe
- suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de durabilité de Scottish Widows Europe S.A.
- faire rapport au chef de la direction et au comité de gestion sur une base mensuelle.

Le Comité de stratégie d'investissement en assurance et en patrimoine (IWISC) formule, examine, recommande et met en oeuvre la stratégie d'investissement de SWE. Ils examineront également le rendement des investissements, y compris dans le domaine des changements climatiques.

Dans le cadre du processus ORSA, SWE CRO assurera la surveillance de l'évaluation annuelle de la durabilité (y compris les objectifs de rendement liés à la durabilité).

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Scottish Widows Europe croit au capital humain et soutient pleinement tous les employés dans leur développement personnel et professionnel tout en assurant leur bien-être pour soutenir notre entreprise dans un environnement multiculturel, flexible et diversifié.

Investir dans les personnes est essentiel et un élément clé de notre entreprise: nos employés sont notre entreprise. Notre objectif est d'accompagner nos employés dans leur propre développement personnel en offrant une gamme d'opportunités de formation internes et externes.

La nature de SWE signifie que notre équipe de direction est accessible à tous les employés, pour les soutenir et développer leur richesse et diversité afin de renforcer notre entreprise et de continuer à répondre aux besoins de tous nos clients.

Pour améliorer le bien-être des personnes, nous offrons des opportunités de développement personnel continu ainsi que des options de solutions de travail flexible, à distance ou à temps partiel pour les employés.

RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

NOTRE OBJECTIF EST DE RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE EN RÉDUISANT NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE, L'UTILISATION DE PAPIER / IMPRESSION, LES DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS, LA CONSOMMATION D'EAU ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS.

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EST LE FONDEMENT ET L'ATTENTE DE TOUT PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL D'ENTREPRISE DOTÉ D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE.

PAPIER

En tant que membre d'une importante institution de services financiers, de grands volumes de papier sont utilisés dans les bureaux de LBG et dans les documents destinés aux clients.

Au cours des dernières années, le groupe a apporté un certain nombre de changements importants dans la façon dont il utilise le papier, ce qui a entraîné une réduction significative de son taux de consommation. Il s'agit notamment de l'introduction de l'impression en noir et blanc en standard. Un autre développement a été le déploiement accéléré, en raison du Covid-19, des ordinateurs portables pour les employés, éliminant ainsi le besoin d'imprimer des documents pour la lecture ou l'édition.

Tout le papier confidentiel de tous les bureaux est décheté et recyclé, et la plupart des toilettes sont équipées de sèche-mains électriques plutôt que d'essuie-tout.

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET BACS DE RECYCLAGE

Les déchets électroniques ou « e-déchets » sont l'un des flux qui connaissent la croissance la plus rapide au monde. Les appareils électroniques sont riches en métaux précieux, tels que le cuivre, l'or, le platine et le palladium, qui peuvent être récupérés et réutilisés. De nombreux appareils électroniques contiennent également des matières toxiques et dangereuses comme le plomb, le cadmium et le mercure.

Si les déchets électroniques sont simplement éliminés dans des sites d'enfouissement, les matières dangereuses pourraient contaminer le sol, l'eau et l'air et avoir des répercussions potentielles sur la santé et l'écosystème.

Le groupe reconnaît sa responsabilité éthique de s'assurer que les déchets électroniques sont éliminés en toute sécurité et a placé des bacs de recyclage, y compris des bacs de recyclage électroniques dans la plupart des bureaux, pour permettre un tri approprié.

DÉCHETS PLASTIQUES

Les couverts et la vaisselle en plastique ont été retirés des bureaux dans la mesure du possible et remplacés par des alternatives réutilisables.

DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS ET TÉLÉTRAVAIL

La situation du Covid-19 a accéléré la révision par le groupe de sa politique de déplacements professionnels et la mise en œuvre, à bien plus grande échelle, du travail à distance. À court terme, les voyages d'affaires ont été remplacés par la vidéoconférence et le « besoin » de voyager est davantage challengé. L'interdiction totale de voyager au cours des derniers mois a forcé le groupe à trouver avec succès d'autres moyens de s'inter-connecter, dont beaucoup seront maintenus de manière permanente à l'avenir.

EFFETS NÉGATIFS SUR LA DURABILITÉ AU NIVEAU DE L'ENTITÉ

ACTIVITÉS ET ÉCHELLE

Scottish Widows Europe est une compagnie d'assurance-vie en run-off (c'est-à-dire ne souscrivant plus de nouveaux contrats), soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA). Sa seule activité est la liquidation ordonnée du portefeuille d'assurance-vie transféré le 29/03/2019 de Scottish Widows Limited (SWL), son unique actionnaire.

La société a été créée pour permettre la poursuite de l'administration des polices « européennes » de SWL (vendues principalement en Allemagne, en Autriche et en Italie) après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Au 31/12/2020, les actifs sous gestion s'élèvent à un peu plus de 2 milliards d'euros.

PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS

Conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers sont tenus de publier sur leurs sites web des informations sur la manière dont ils considèrent les principales incidences négatives (PAI : Principle Advers Impacts) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Scottish Widows Europe est conscient du risque de changement climatique résultant de l'utilisation de combustibles fossiles naturels ainsi que des activités humaines, économiques et sociales sur notre planète.

Nous sommes déterminés à comprendre comment les activités et les investissements de notre entreprise contribuent à cette cause et quelles actions sont nécessaires pour aider à réduire nos émissions de carbone ainsi que notre empreinte carbone, conformément à nos objectifs généraux.

Nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer la recherche pour intégrer les aspects ESG (Environnementale, Sociale, et de Gouvernance) dans nos activités, ainsi qu'à influencer nos partenaires d'investissement pour qu'ils suivent cette démarche.

Actuellement, nous ne considérons pas les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité en raison du manque de données ESG fiables. Ainsi, Scottish Widows Europe ne produira pas de déclaration PAI pour l'année 2023.

Scottish Widows Europe continuera à examiner régulièrement sa décision de ne pas se conformer au régime PAI et réévaluera formellement cette décision régulièrement.

RISQUE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent publier sur leur site internet des informations sur la manière dont ils tiennent compte de l'intégration des risques liés à la durabilité dans leurs politiques.

Le risque de durabilité est défini dans le SFDR comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif avéré ou potentiel sur la valeur d'un investissement. Les répercussions suivant la survenance d'un risque de durabilité peuvent être nombreuses et varier selon le risque, la région et la catégorie spécifique d'investissement. En général, lorsqu'un risque de durabilité survient à l'égard d'un investissement, il y aura un impact négatif sur sa valeur ou une perte totale de sa valeur.

Nous sommes conscients que les produits financiers actuels restent exposés aux risques de durabilité et ce, quel que soit le niveau d'intégration ESG dans le processus de prise de décision d'investissement. À cette fin, les risques liés à la durabilité seront intégrés dans le processus de gestion des risques aux côtés des autres types de risques.

Nous mettrons en œuvre (en ligne avec LBG) une diligence raisonnable initiale et continue en matière de risque de durabilité de tous les gestionnaires de placements à qui nous déléguons la gestion de notre portefeuille d'investissement.

Ce processus de diligence raisonnable tiendra compte des éléments suivants:

- Assurer et évaluer la façon dont les risques liés à la durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement
- Des contrôles des risques liés à la durabilité sont en place avant et après commercialisation, ainsi qu'à des fins de reporting.

Dans le cadre de notre processus de gestion des risques, sur une base semestrielle, en utilisant des données externes des gestionnaires de placements, nous tiendrons à jour la documentation marketing. Nous surveillerons une variété de facteurs relatifs aux actifs investis, tels que la disponibilité des informations et la notation ESG au niveau de l'entreprise détenue, les empreintes carbone et eau, l'examen des controverses sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous visons à offrir à nos clients des choix d'investissement durables et en utilisant notre échelle et notre influence, SWE & LBG réclameront de leurs gestionnaires de fonds et des sociétés avec lesquelles elles investissent, au nom de leurs clients, de se comporter de manière plus durable et responsable pour devenir des entreprises plus durables.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être difficile à obtenir, incomplète, estimée grossièrement, désuète ou inexacte pour diverses raisons. Même lorsqu'elles sont identifiées, rien ne garantit que les données seront correctement évaluées.

Pour tout fonds futur relevant des articles 8 ou 9 du règlement SFDR, nous veillerons à ce que des contrôles adéquats, des indicateurs de risque clés et des solutions de reporting soient en place pour assurer une publication appropriée.

RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent inclure dans leurs politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont compatibles avec l'intégration des risques de durabilité et publier ces informations sur leurs sites internet.

En encapsulant les exigences de gouvernance de la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance sont tenues d'élaborer une politique dite de rémunération. Les systèmes de rémunération des chefs d'entreprise « internes, employés » et des membres du conseil d'administration des compagnies d'assurance doivent être appropriés, transparents et orientés vers un développement durable de l'entreprise. Scottish Widows Europe a adopté la politique de rémunération de LBG à cette fin.

Les engagements et pratiques en matière de rémunération découlant de la directive Solvabilité II sont conformes à la stratégie commerciale et de risque, au profil de risque, aux pratiques de gestion des risques, aux objectifs et aux intérêts à long terme, ainsi qu'à la performance du groupe d'assurance-vie LBG.

En raison de l'absence de nouveaux contrats, la rémunération variable des membres du conseil d'administration et des membres du comité de direction ne dépend pas de nouvelles activités, de sorte qu'aucune exigence particulière de durabilité en matière de rémunération n'est appliquée à cet égard.

La politique de rémunération de LBG adoptée par Scottish Widows Europe prévoit qu'une partie de la rémunération variable des preneurs de risques importants (MRT) est reportée et conservée pendant au moins trois ans. Pour tous les autres employés, le report est également appliqué au-delà d'un seuil prédéterminé. Les avantages différés peuvent être annulés si la performance n'est pas maintenue au cours de la période de report.

Les objectifs individuels sont à leur tour dérivés des objectifs de l'entreprise. Il s'agit, entre autres, des objectifs d'une gouvernance d'entreprise bonne et prudente, qui met l'accent sur le renforcement de la Compliance.

Conclusion: Scottish Widows Europe dispose d'un système de rémunération approprié et transparent qui répond aux exigences réglementaires. Il n'y a pas de risques de durabilité découlant de nouvelles affaires. La politique de rémunération est continuellement adaptée, y également du point de vue de la durabilité, et vise également à une plus grande prise en compte des nouveaux risques en matière de durabilité.

RAPPORTS

Scottish Widows Europe se conforme aux exigences actuelles en matière de rapports telles qu'elle les comprend et continue de les développer sur une base continue au profit de toutes les parties prenantes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

AVERTISSEMENT

Cette politique est destinée à des fins d'information seulement. Il ne s'agit pas d'une offre, ou d'une sollicitation d'une offre, d'acheter ou de vendre un produit ou un autre service spécifique.

- Les services mentionnés ici sont soumis à des restrictions légales dans certains pays et ne peuvent donc pas être offerts sans restriction dans le monde entier.
- Toutes les informations, opinions et services indiqués dans cette politique sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
- Les explications générales incluses dans cette politique ne peuvent pas répondre à vos objectifs de placement personnels, à votre situation financière ou à vos besoins financiers. Scottish Widows Europe ne fournit pas de conseils juridiques ou fiscaux, et cette politique ne constitue pas un tel conseil. Scottish Widows Europe recommande fortement à toutes les personnes qui envisagent les produits ou services décrits dans cette politique d'obtenir des conseils juridiques, fiscaux et professionnels indépendants appropriés.
- Bien que tous les renseignements et opinions exprimés dans cette politique aient été obtenus de sources estimées fiables et de bonne foi, aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, ne peut être faite quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité.

Scottish Widows Europe S.A. a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Europe Building, 1, Avenue du Bois, Limpertsberg, L-1251 Luxembourg. Registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B228618.

The company is a licensed insurance undertaking under the regulatory supervision of the Commissariat aux Assurances.

Clerical Medical is a trade name of Scottish Widows Europe S.A. The Clerical Medical trademark is owned by Scottish Widows Limited and licensed to Scottish Widows Europe S.A.